

## Une autorité de coordination en Méditerranée

La Méditerranée suscite régulièrement, dans les colloques et les séminaires qui s'intéressent à son avenir, de nombreuses interrogations sur la définition de l'espace embrassé par cette appellation voire même sur la pertinence d'une telle approche régionale.

Des défenseurs d'une Méditerranée strictement limitée aux seuls pays bordant la mer, à ceux considérant qu'il n'est pas possible de se pencher sur les difficultés de cette région sans analyser la situation de l'Asie du sud-ouest et du Moyen Orient, en passant par ceux qui pensent que la mondialisation a une fois pour toutes laminé les particularismes de cette zone, toutes les écoles existent et défendent avec énergie leurs convictions inconciliables.

Et pourtant, il semble que la question, sous réserve d'une approche pragmatique et sereine, ne mérite ni tant de manichéisme, ni tant d'outrances. Certes il faudra sans doute s'affranchir des pressions suscitées par la défense d'intérêts masqués, mais il semble que les pays riverains du bassin méditerranéen pourraient avoir avantage à créer une structure propre qui leur permettent de présenter une position commune face à certains dossiers de relations internationales.

Après avoir rappelé comment cet ensemble méditerranéen s'est progressivement constitué, et sa situation aujourd'hui, il paraît intéressant de définir des orientations pour l'avenir en recherchant une approche du monde méditerranéen qui privilégie le pragmatisme et l'efficacité. Ces propositions seront alors associées à des applications concrètes visant à illustrer la démarche envisagée.

### ***La Méditerranée : passé et présent***

#### Une « culture » partagée

Les pays riverains de la Méditerranée ont longtemps utilisé leur bassin maritime comme le support de leurs échanges. Des communications terrestres difficiles dues au relief des régions côtières mais aussi aux multiples dangers que faisaient peser les autochtones sur les voyageurs –en dehors des périodes de domination d'empires– conduisaient les commerçants à préférer la voie maritime, en dépit des risques de la navigation et de la course ou piraterie.

Cet état de fait a engendré des flux d'échanges nombreux, riches et prospères qui ont favorisé les échanges d'hommes, d'idées, de techniques, de valeurs et même de modes de vie. Il n'excluait pas, bien sûr, d'autres types d'activités, moins pacifiques qui, ponctuant les grandes étapes d'une histoire commune contribuaient, elles aussi, à leur manière, à renforcer la densité des échanges.

Certes le climat et le mode de vie très similaire des riverains, pouvaient contribuer à créer les conditions d'une communauté méditerranéenne. Mais ce sont surtout les échanges consécutifs aux mouvements du commerce ou des autres activités humaines qui, à travers les siècles, ont réellement fondé le creuset d'une « culture » partagée même si celle-ci fut, par moments, imposée.

Aujourd'hui ce constat reste en grande partie vrai : migrations, échanges économiques et même études médicales sur les bienfaits de l'alimentation de type méditerranéen...

Cette « culture » existe donc, elle n'exclut pas les affrontements, les rivalités voire même les hostilités nées d'intérêts divergents, d'intégrismes, ou de schismes, mais elle demeure l'une des composantes communes des hommes qui vivent au bord de ce bassin méditerranéen. L'homme, ainsi que l'expose Amin Maalouf dans son ouvrage « Les identités meurtrières », est la somme à la fois d'inné et d'acquis, notamment sous l'effet de la mondialisation culturelle, qui se superposent et qu'il doit gérer au mieux. La « méditerranéité » en constitue l'une des strates.

## Un monde fait de fractures

Mais le monde méditerranéen, est aussi fait de fractures.

Point de rencontre entre les trois grandes religions monothéistes, il n'échappe pas à l'exploitation intéressée des différences engendrées par ces systèmes de valeurs concurrentes, et connaît alors des affrontements ethno-religieux qui à travers les siècles ont nourri, et entretiennent encore des lignes de fractures pratiquement irréductibles.

Point de contact des continents asiatique, africain et européen il a été, et il est toujours, l'aboutissement focal des grands réseaux qui plongent leurs racines au plus profond des continents pour venir à la rencontre de l'autre monde, comme l'étaient déjà jadis les grandes routes caravanières. Mais, là aussi il y a fracture, dans la mesure où ces rencontres se font dans un espace étroit qui favorisent les tensions dues à l'altérité.

Lignes de partage entre des espaces, au sud et au nord, économiques, politiques, démographiques et sociaux de niveaux différents qui engendrent des déséquilibres peu favorables à la stabilité et à la sérénité.

Ces fractures sont évidentes. Elles peuvent encore être accrues par les divergences d'appréciation et l'insuffisance de communication, sources d'incompréhensions et de méprises. Elles constituent surtout une très grande vulnérabilité car elles peuvent être exploitées par des tiers qui, jouant des divisions, s'emploieraient à favoriser leurs intérêts propres aux dépens des intérêts régionaux.

## Un enjeu permanent

Cette division du monde méditerranéen, qui s'enracine dans les cultures et l'histoire, permet en effet, aux autres puissances d'agir librement pour favoriser leurs propres intérêts. C'est ainsi que la plupart des propositions pour traiter des problèmes méditerranéens relèvent d'initiatives de puissances non riveraines : accords de Dayton, Processus de paix de Stockholm, etc. ... L'observation s'applique même aux différents processus visant à créer les conditions d'une meilleure coopération ou un co-développement des pays méditerranéens : conférence de Barcelone par exemple.

Certes, le plus souvent, les meilleures intentions motivent les démarches mais avec le travers, parfois, de vouloir faire le bien d'autrui contre lui-même. Parfois aussi, le processus est détourné de son objectif fondateur sous l'influence de groupes de pression étrangers à la démarche initiale.

La Méditerranée, espace géopolitique mal délimité, objet de débats sémantiques et d'arguties culturelles reste un enjeu permanent pour les non riverains qui, voyant surtout dans cette zone l'une des voies stratégiques de communication mondiale, souhaitent y préserver leurs différents intérêts politiques, militaires et économiques, au meilleur coût et, si nécessaire, aux dépens des intérêts des riverains.

-----

Il n'est pas certain que cette situation favorise, à terme, la stabilité de cette région qui, malmenée entre des pressions contradictoires, éprouvera de plus en plus de peine à résoudre ses difficultés propres : défense de l'environnement, développement économique suffisant, régulation des flux migratoires et progression vers la démocratie.

Les démarches entamées aujourd'hui suscitent de nombreuses réserves de la part des pays qui sont présentés comme les principaux bénéficiaires des projets correspondants. Les aides sont associées à des mesures contraignantes imposées sans toujours avoir bien mesuré les conditions sociales réelles. Les négociations de gestion de crises ou les interventions d'accompagnement sont parfois conduites sans concertation avec les riverains proches qui en subissent des conséquences migratoires, sociales ou liées à l'extrémisme religieux, mal évaluées.

Dans différents cas il aurait paru souhaitable et utile de connaître le point de vue des pays riverains du bassin méditerranéen. Cet éclairage aurait sans doute contribué à mieux comprendre l'ensemble des paramètres d'une question et à obtenir une meilleure adhésion dans la conduite de la démarche

## ***L'avenir de la Méditerranée***

### Un « Secrétariat des pays riverains de la Méditerranée »

Mais alors comment répondre concrètement à ce besoin de reconnaissance du monde méditerranéen, défini comme l'ensemble des riverains ? Comment matérialiser cette représentation sans faire double emploi avec les autres organisations existantes, ni créer une nouvelle structure aux objectifs imprécis ? Comment contrer les pressions des nations qui ne manqueront pas de s'efforcer de vider de son contenu tout projet visant à une meilleure visibilité des points de vue forcément dérangeants des pays riverains ? Mais aussi comment relayer, voire engager la coopération avec les autres organisations, pour faire valoir les intérêts de ces pays ?

Une solution consisterait à créer une organisation intergouvernementale des pays riverains de la Méditerranée.

Strictement limité aux pays disposant d'une façade maritime sur cette mer, ce Secrétariat pourrait se réunir périodiquement pour enregistrer et valoriser les initiatives bi- ou multi-latérales des riverains sur des problèmes identifiés comme étant communs à l'ensemble des pays membres. Il diffuserait le contenu de ces initiatives afin de susciter le ralliement d'autres pays du bassin intéressés par cette approche.

Ultérieurement, il pourrait même, le cas échéant après ralliement de l'ensemble des membres, et à travers un Conseil à créer qui constituerait alors son autorité de tutelle politique, émettre des résolutions sur les solutions adoptées.

La proposition de restreindre les membres de ce Secrétariat aux seuls pays riverains permet tout à la fois de :

- réduire le champ des compétences aux seules questions qui relèvent de la condition du statut de riverain,
- éviter toute demande d'élargissement fondé sur des considérations extrapolantes que ne manquerait pas de susciter une définition plus large des conditions d'adhésion.

### Identifier des intérêts communs

Il paraît indispensable, en premier lieu, de faire l'inventaire des questions relevant des préoccupations communes des pays riverains. En effet, cette identification des intérêts communs est fondamentale pour bien situer la mission de ce nouvel outil.

Des orientations pourraient être indiquées à travers les préoccupations suivantes classées selon les volets de partenariat décrits dans la déclaration de Barcelone de novembre 1995 :

#### Politique et sécurité

- secours et sauvetage, qui mieux que les riverains tous ensemble, dans un cadre coopératif étroitement concentré, peut être mieux placé pour organiser la veille des alertes, puis l'articulation des moyens visant au secours en mer ?

- mesures de confiance,

les mesures de confiance sont particulièrement importantes dans les relations entre les pays riverains d'un même bassin maritime. En effet, la libre circulation des navires et des aéronefs permet aux mobiles militaires de s'approcher à faible distance des côtes. Ce comportement aussi anodin et innocent soit-il, peut conduire à des interprétations soupçonneuses qu'il importe de démonter. La coopération militaire et la mise en place de mesures de confiance peuvent faire l'objet d'une concertation en partenariat.

### Economie et finances

- l'environnement,

appliquée aux domaines aéro-maritime et côtier concernés, il est certain qu'une démarche visant à fixer, pour la préservation de l'environnement, des recommandations, des règles, et des mesures correctives pourrait constituer une première étape dans l'élaboration d'une politique commune de protection du patrimoine des pays riverains.

- la circulation maritime,

ce domaine peut également faire l'objet d'une approche en partenariat des pays riverains. La délimitation des routes et dispositifs contraignants pourrait être proposée aux instances internationales par le Secrétariat qui garantirait, ainsi, l'adhésion la plus large des riverains et l'application consentie des obligations.

- les zones de pêche et autres activités économiques,

même si les questions de délimitation des zones d'exploitation des ressources naturelles sont parfois très conflictuelles, une approche régionale des pays riverains ne manquerait pas d'enrichir le débat et, sans doute, d'apporter une plus grande subsidiarité au règlement des litiges.

- la lutte contre les trafics,

la lutte contre les trafics en tout genre doit permettre, au moins dans certains de ses aspects, de proposer des démarches communes. Le vol de navires de plaisance, la vente off-shore de produits pétroliers, la piraterie ou le trafic d'objets antiques, à défaut d'exemples plus délicats, constituent des cas peu polémiques qui pourraient sans doute donner lieu à coopération entre les services concernés.

### Société, culture et humain

- le contrôle des migrations clandestines,

la question des migrations clandestines, si elles ne concernent pas seulement les pays riverains de la Méditerranée, les préoccupent quand même, au premier chef, ne serait-ce que parce qu'ils sont en première ligne. Une coopération dans ce domaine visant à uniformiser les mesures et dispositifs de contrôles devrait pouvoir être étudiée.

- l'hydrographie, l'océanographie et la météorologie maritime,

les activités d'hydrographie, d'océanographie et de météorologie maritime bénéficient déjà d'une certaine coopération institutionnelle. Celle-ci pourrait sans doute être accrue dans le cadre méditerranéen.

- l'archéologie sous-marine,

la richesse de l'histoire des échanges maritimes en Méditerranée a pour conséquence une très grande richesse en nombre et qualité archéologique des épaves. Certains sites sont pillés par des trafiquants ou menacés par des activités humaines. Le domaine de l'archéologie sous-marine mériterait de faire l'objet d'une politique concertée de recherche et de préservation.

-----

Il est évident qu'à un moment ou un autre des études et des concertations –pour chacun des exemples proposés et selon l'objet concerné– il sera utile ou même nécessaire d'associer d'autres pays ou organisations. La pollution peut concerner des pays non riverains, le sauvetage peut faire appel à des moyens éloignés des approches immédiates, la délimitation des routes maritimes relève

d'accords mondiaux. Néanmoins les pays riverains, regroupés autour d'une proposition sur un thème donné, auront ainsi la possibilité de faire entendre leurs voix et de faire valoir leurs intérêts.

Il faut aussi souligner la nécessité d'analyser avec soin les projets proposés pour s'assurer qu'ils ne concernent réellement que les pays riverains et qu'il est de leur ressort de rechercher une solution. Une question impliquant un pays limitrophe non riverain, comme par exemple la crise yougoslave ou celle du Proche-Orient, se situe hors domaine de compétence. Il en est de même des affaires relevant d'alliances ou d'accords qui réduisent la liberté d'action de certains pays riverains. Les accords de défense ou les engagements économiques peuvent ainsi échapper au domaine de compétence du Secrétariat.

Il reste néanmoins dans ce type de préoccupations des fenêtres d'opportunité qui méritent d'être étudiées telle la coopération technique ou militaire. De plus, il peut être utile d'apprécier l'intérêt qu'auraient des propositions émanant d'un groupe de pays riverains appartenant à une autre organisation (par exemple l'Union européenne, l'OTAN, l'UEO, l'UMA, l'OUA...), et s'exprimant devant celle-ci en avocats de parties ou de l'ensemble des pays membres du Secrétariat.

Bien sûr ces limitations conduisent à retenir des sujets le plus souvent assez techniques. Si cette approche peut paraître modeste elle peut cependant constituer une étape constructive et contribuer à une meilleure coopération régionale. Elle privilégie une démarche progressive, « en tâche d'huile », qui paraît être la seule susceptible de rapprocher des pays dans un tel, environnement de fractures.

## Quelles propositions ?

L'organisation de ce Secrétariat devrait pouvoir garantir un réel travail en partenariat pour chaque pays indépendamment de son importance économique, démographique ou autre.

Il recevrait des pays concernés les dossiers des affaires ayant fait l'objet d'une coopération, d'un accord ou d'une concertation entre riverains.

Il se réunirait en séances plénières périodiquement pour adopter la liste des sujets méritant d'être diffusés, compte tenu de l'intérêt possible d'une extension à d'autres riverains, voire à l'ensemble des membres.

Il aurait mandat pour consulter ou associer des experts, mais aussi les autorités qu'il souhaiterait solliciter pour valoriser les solutions retenues. Il pourrait promouvoir les études jugées nécessaires pour élargir ces solutions aux autres riverains concernés

Il proposerait, directement ou à l'éventuel Conseil précédemment évoqué, au titre de l'ensemble des riverains, les résolutions relatives aux actions ayant reçu l'aval de tous les pays membres.

Il pourrait alors être conduit à représenter dans des instances internationales, pour des négociations particulières, l'ensemble des pays membres lui ayant donné mandat suite à une résolution votée.

Bien évidemment, ce Secrétariat n'aurait pas vocation à s'exprimer sur toutes les questions qualifiées de méditerranéennes. Le respect des domaines identifiés comme étant d'intérêt commun en constitue le principe fondamental. Toute dérive vers des problèmes dépassant ce cadre de préoccupations, et notamment vers ceux impliquant directement des pays non riverains ne pourrait entraîner qu'affrontements stériles et, par conséquent, perte de crédibilité du Secrétariat.

En revanche, un fonctionnement harmonieux sur des questions qui sont manifestement du ressort des pays riverains –même si elles nécessitent l'aval ou le concours d'autres pays ou organismes– ne peut que valoriser les pays membres qui montreront ainsi leur volonté et leur capacité à proposer des solutions concertées pour des problèmes régionaux.

## **Conclusion**

La Méditerranée est finalement assez simple à approcher. Voie de communication, espace de confrontations elle est aussi le lieu de partages humains multiples et cela n'a rien de très original. Il n'est certes pas possible, ni souhaitable, de la réduire, tel le site de la future Carthage, aux quelques arpents que limiterait une frontière matérielle définie par une nouvelle Didon. Mais cette ambition est-elle possible ailleurs ?

La Méditerranée est tout simplement un espace vivant, inclus dans un vaste monde dont elle est forcément dépendante.

Elle constitue un bassin maritime –lui-même divisé en mers présentant des particularités tout à fait distinctes– qui relie néanmoins des groupes humains contraints de vivre en voisins et partageant des intérêts communs. C'est ce voisinage et ce partage qui méritent et justifient d'en faire un ensemble géopolitique et, ainsi, de rechercher une certaine cohérence des solutions à apporter et une solidarité des acteurs en présence.

Dans la pratique il serait souhaitable de créer un Secrétariat des riverains de la Méditerranée qui rassemblerait les pays concernés autour des questions et des projets partagés. Les intérêts communs seraient identifiés indépendamment, mais sans hostilité à leur égard, des autres solidarités. Les solutions adoptées, par une partie ou l'ensemble des membres, seraient alors diffusées puis valorisées afin de favoriser l'émergence d'une approche commune. Cette démarche pourrait, le cas échéant, associer les autres pays pouvant être concernés ou intéressés, sans cependant perdre de vue l'intérêt commun méditerranéen.

Car la Méditerranée, au sens géopolitique du terme, doit se concevoir comme le Forum des peuples conscients que leur qualité de riverains les oblige à se concerter pour préparer l'avenir. Les affaires méditerranéennes englobent les diverses questions les concernant.

Evidemment ces questions sont soumises aux influences extérieures et elles doivent être débattues en coordination avec toutes les parties prenantes. La relation qui les lie trouve cependant ses racines dans cette voie de communication très particulière qu'est la " mer au milieu des terres ".

Bien sûr, il peut y avoir d'autres solidarités à travers les mers intérieures, ou dans des alliances hors Méditerranée.. L'appartenance au monde méditerranéen ne se nourrit d'aucune exclusive, mais elle n'est pas non plus effacée par les autres associations.

Cette proposition de Secrétariat s'inscrit ainsi dans le souci de valoriser le point de vue des pays riverains de la Méditerranée en les conduisant à échanger puis à se concerter pour proposer, dans la subsidiarité, des solutions à des questions d'intérêt commun.

Organisme de coopération et de partenariat il pourrait être l'un des correspondants privilégiés des autres organisations, telle l'Union européenne, pour lesquelles il serait une force de proposition (par exemple dans le cadre des actions voulues par la conférence de Barcelone).

Par sa démarche de recherche volontariste de projets concrets hors domaines sensibles, il contribuerait certainement à une meilleure stabilité dans la région.

Jean-François Coustillière

Février 2000